

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

CONVENTION  
CONSTITUTIVE D'UN  
GROUPEMENT DE  
COMMANDES POUR  
LA PASSATION  
D'UN ACCORD-  
CADRE A BONS DE  
COMMANDE  
RELATIF A LA  
RESTAURATION  
COLLECTIVE,  
ENTRE LA VILLE  
DES LILAS ET LE  
CENTRE  
COMMUNAL  
D'ACTION  
SOCIALE.

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

#### SECRETAIRE :

Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170516-D85-17-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017**

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE RELATIF A LA RESTAURATION COLLECTIVE, ENTRE LA VILLE DES LILAS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

**VU** la délibération n°37-2017 du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 12 avril 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville des Lilas d'adhérer à un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Lilas, en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la restauration collective,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet de convention présenté,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la restauration collective entre la Ville des Lilas et le Centre Communal d'Action Sociale.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce y afférente, y compris les modifications (avenants) éventuelles.

**ARTICLE 3 : DIT** que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Monsieur le Trésorier municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

**Délibération votée par :**

**31 Voix pour**

**Voix contre**

**Abstentions**

**Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170516-D85-17-DE  
Date de télétransmission : 17/05/2017  
Date de réception préfecture : 17/05/2017